



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Actes du séminaire « Musique en Prison » 10 décembre 2009

Musique en Prison est financé par le Ministère de la Justice
(Direction de l'Administration Pénitentiaire, bureau des affaires sociales)

La Fédurok reçoit l'aide du ministère de la Culture & de la Communication (DGCA), du Ministère de la Jeunesse & des Solidarités Actives (DJEPVA) et du Centre National des Variétés, de la chanson et du jazz (CNV)

Débuté en 2007 à l'initiative de la Fédurok, de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (Ministère de la Justice) et de l'ADCEP, Musique en Prison a pris une réelle ampleur, s'étendant à **plus de 35 lieux et près de 40 établissements**.

Au-delà de l'organisation ponctuelle d'un concert à l'occasion de la Fête de la Musique, il y a eu, de part et d'autre, une réelle prise de conscience de l'intérêt culturel et sociétal de l'intervention artistique en milieu carcéral.

Le décroisement carcéral et l'action culturelle en prison sont déterminants, et nous pouvons nous féliciter d'avoir franchis des étapes en ce sens, notamment en ouvrant le dispositif aux scènes de Jazz, et bientôt nous l'espérons aux radios associatives.

Mais, **pour que ce mouvement s'inscrive dans la durée et constitue réellement une dynamique structurelle**, il faut continuer à l'accompagner, voir large et mener des actions en directions d'autres publics ne pouvant pas fréquenter les lieux de manière ordinaire.

C'est ce que nous allons continuer à faire !

Olivier GALAN,
Directeur de File 7 & vice président de la Fédurok

SOMMAIRE

1 - Actes du séminaire

page 4

1. PANORAMA ET TEMOIGNAGES
2. SYNTHÈSE DES ATELIERS
3. PLENIÈRE CONCLUSIVE

3 - Perspectives

page 24

4 - Ressources

page 25

1. BIBLIOGRAPHIE
2. CARTOGRAPHIE DES LIEUX & DES ÉTABLISSEMENTS
3. LEXIQUES

Actes du séminaire

Du 10 décembre 2009 à File 7

1

Le 10 décembre 2009 se tenait à File 7, scène de musiques actuelles de Magny-le-Hongre en Seine-et-Marne, un séminaire d'une journée consacrée aux actions culturelles menées par les lieux de la Fédurok & de la FSJ en milieu carcéral.

Ces rencontres, ouvertes aux professionnels des musiques actuelles et des établissements pénitentiaires, aux travailleurs sociaux, artistes et étudiants, se donnaient pour objectif de rassembler et compléter réflexions engagées depuis le début du dispositif « Musique en Prison » en 2007.



De gauche à droite : Delphine Belet, Réjane Sourisseau, Olivier Galan, Claire Weidmann (Pannonica), Michaël Andrieu, Virginie Scherrens Roussel (4 Ecluses) – Photo © DR. File 7

Un premier temps de plénière le matin construit autour des témoignages de chercheurs, de travailleurs sociaux, d'un artiste, de chargées d'action culturelle et de chargées de missions culture-justice mettait en perspectives la démarche. En début d'après midi, deux groupes de travail se sont formés, l'un réunissant les acteurs désireux de mener des actions en milieu carcéral pour la première fois, le second, réunissant des opérateurs qui, fort d'une certaine expérience, souhaitent échanger pour aller pour loin dans la démarche. Enfin, une plénière conclusive présentait la synthèse des travaux de la journée.

Ce séminaire était coordonné et animé par le Centre National d'Appui et de Ressource pour la Culture (CNAR-Culture)¹ en la personne de Réjane Sourisseau.

¹ Centre National d'Appui et de ressource - <http://www.culture-proximite.org/>

La rédaction des actes a été rendue possible grâce aux équipes de File 7, de la Fédurok, et au travail de retranscription de Bambi Oates, stagiaire au CNAR Culture dans le cadre de la préparation de sa licence d'écrivain public (Université la Sorbonne Nouvelle, Paris III)

Discutants :

Florine Siganos (auteur de « L'action culturelle en prison »)
Michaël Andrieu (auteur de « De la musique derrière les barreaux »)

Lieux témoins :

Virginie Scherrens Roussel (4 Ecluses – Dunkerque)
Claire Weidmann (Pannonica – Nantes)

SPIP témoins :

Brigitte Chassagny (Maison d'Arrêt de Clermont-Ferrand)
Laïla Karamy (Maison d'Arrêt de Riom)

Artiste témoin :

Ami Karim²

Animation :

Réjane Sourisseau (CNAR Culture³)

Rapporteurs :

Jacques Trémintin (journaliste à Lien Social)
Lucile Contestin (radio Grap'hit / Féarock)

1. PANORAMA & TEMOIGNAGES

Dans le cadre de sa recherche universitaire, Florine Siganos a commencé par étudier la question des conditions de vie des personnes âgées en maisons de retraite au sein d'un établissement parisien qui recevait des personnes très âgées, que l'on pourrait le qualifier aujourd'hui de Maison de Retraite de « grande vieillesse » ou de « 4è Age ».

Le sujet initial n'était pas à proprement parler culturel, il traitait de l'animation en maison de retraite, terme utilisé dans ce secteur et correspondant à la notion d'activité culturelle. Par le biais des entretiens effectués auprès du personnel des équipes de nuit, des aides soignants, et des personnes âgées qu'elle a été amenée à suivre, elle a été heurtée par la façon dont cette animation était mise en œuvre, par la manière dont les personnes âgées étaient infantilisées.

Ce constat lui a donné envie d'étudier les rapports existants entre Culture et Institutions semi-fermées ou fermées et l'a conduit à étudier la question des ateliers de théâtre en milieu hospitalier. Elle a suivi l'atelier théâtre du Centre hospitalier, d'hébergement et de réinsertion social du Cash de Nanterre, et j'ai interrogé les participants, le metteur en scène et la responsable culturelle de cet établissement et a approfondi sa réflexion par l'observation d'un lieu d'enfermement, ce qui l'a conduit à étudier la question de l'action culturelle en prison.

Réjane Sourisseau - *On ne va pas pouvoir aborder tout ce dont tu parles dans ton livre, mais est-ce que tu pourrais nous parler de certains éléments qui concernent les différentes représentations des uns et des autres par rapport à la place de l'action culturelle, comment ces visions sont compatibles ou au contraire incompatibles ?*

² <http://www.amikarim.com/>

³ Centre National d'Appui et de Ressource



Florine Siganos - J'ai interrogé les personnes qui sont concernées par cette question dans cinq établissements pénitentiaires en Ile-de-France. J'ai dégagé ainsi trois types de représentations de la culture au sein de ces établissements. C'est une ligne de lecture, ce ne sont pas des représentations qui sont figées.

Il y a d'abord ce qu'on pourrait appeler une vision inspirée de la culture, la culture est vue comme une liberté individuelle, un moyen de faire naître un désir.

La 2^e qu'on pourrait appeler une vision plutôt domestique de la culture, là c'est plutôt de l'ordre de la réconciliation avec soi, il s'agit de redonner une estime de soi, une confiance en soi à la personne. La culture constitue un moyen de développement personnel.

Le 3^e type de représentation est de l'ordre d'une vision civique de la culture. La culture est envisagée comme un moyen d'intégration au collectif, elle est plutôt vue comme une forme de résistance face aux effets de l'incarcération.

Ces 3 visions s'entremêlent en prison, que ce soit de la part du personnel de surveillance, des conseillers d'insertion et de probation (CIP), de la part des détenus ou encore des intervenants culturels.

Ce que j'ai voulu analyser, c'est ce croisement de regards dans lequel chaque acteur va emprunter un peu de ces 3 visions, car elles ne sont pas figées.

1.1. L'intervention culturelle en prison

RS - *Qui sont les intervenants culturels en prison ? Pourquoi viennent-ils en prison et que peuvent-ils y chercher ?*

FS - Au départ les intervenants prétendent souvent qu'il s'agit d'un hasard puis, au fur et à mesure de la conversation, ils se rendent compte que dans leur biographie il y a fréquemment des éléments, qui les ont amenés à intervenir en prison.

Des éléments de culture familiale, un engagement de la famille d'artistes auprès des populations défavorisées, un drame personnel, une histoire familiale, ou tout simplement une volonté, un lien historique ou géographique, un parcours personnel, des blessures personnelles... Finalement il est rare que leur intervention soit complètement le fait du hasard.

RS - *Que trouvent-ils à leur arrivée en prison et à quoi doivent-ils faire face ?*

FS - Ils sont assez désarçonnés au début parce qu'il n'existe pas de formation d'intervenant culturel en prison. L'espace est compliqué par son aspect sécuritaire assez prégnant même si, finalement sur ce point-là, ils sont plus préparés et mis en garde par les CIP, ils sont munis d'une alarme pour prévenir en cas de problème. Par contre ils n'ont pas de clé par rapport à la relation à l'individu alors que dans ces ateliers c'est cette relation, entre des personnes placées sous main de justice et des intervenants culturels, qui est le plus important. Ces personnes se situent à deux extrémités de l'échelle sociale. Les détenus viennent de classes sociales défavorisées, de familles nombreuses, on connaît bien maintenant les caractéristiques sociologiques des détenus : ce sont des hommes, en général jeunes avec un faible capital culturel. A l'opposé, les intervenants culturels proviennent des classes moyennes et moyennes supérieures, ils possèdent un bagage culturel.

Cette rencontre se passe dans les activités culturelles en prison, et c'est très important, mais elle révèle aussi à quel point tout cela est compliqué car c'est un rapport à la Différence, un rapport à l'Autre,

« Qui est c'est Autre en face de moi ? ». Pour l'intervenant, cela suppose d'avoir immédiatement une présentation positive de soi afin d'accrocher les personnes détenues, puisqu'il va être testé dès le début. Il va être jaugé par les détenus qui auront envie de savoir ce qu'il vient faire ici, ce qu'il a « dans le ventre ». Si l'intervenant ne sait pas répondre à cette question-là, c'est perdu...

Savoir pourquoi on vient en prison est un élément fondamental de l'intervention culturelle.

1.2. Typologie des intervenants culturels en prison

On s'aperçoit qu'ils ont tous des motivations diverses, souvent politiques, ce sont des militants qui veulent avoir une action engagée, se battre contre les inégalités culturelles, redonner la parole aux détenus. Ces militants ont envie de faire un acte de résistance, ils construisent leur projet culturel dans ce but, redonner la parole et une intégrité physique, parce que les conditions d'incarcération ont des effets sur les sens, sur la vue, sur l'odorat. C'est ce travail également qui est fait en atelier, quelle qu'en soit la discipline.

Un point très important de ces activités culturelles concerne cette opposition entre l'espace culturel et l'espace carcéral, que ce soit par rapport à l'intimité, à l'espace de parole, ou au traitement des détenus.

Est-on responsabilisé, est-on infantilisé, y a-t-il de la place pour la parole ou non, y a-t-il de la place pour l'intime ou non, de la place pour le corps ou non ?

On se rend compte que ce sont deux espaces complètement opposés et c'est cela qui est très intéressant dans ce travail culturel car il peut avoir un sens de réparation, de restauration...

C'est pour cela qu'il y a des intervenants qui mettent « un sens thérapeutique » à leur intervention.

Il faut cependant faire attention car ce ne sont pas des thérapeutes, mais ils amènent, dans leurs ateliers, un peu de psychologie et des ingrédients de l'ordre de l'accompagnement. Les thèmes relevant de l'intimité, de l'identité sont des sujets compliqués à travailler en prison. Cela nécessite un certain nombre de compétences et de savoir-faire de la part de l'intervenant, beaucoup plus poussés et plus profonds qu'ils n'y paraissent initialement mais qui sont nécessaires, puisqu'il va devoir faire face à la violence du lieu, à la souffrance des détenus, il est souvent confronté à leur conversation, parfois à leur bataille, à ce besoin des détenus de raconter.

Le premier quart d'heure de travail dans un atelier concerne souvent les histoires de la prison et non pas forcément l'objet culturel dont on s'occupe. Il faut gérer le rapport avec l'Administration Pénitentiaire, connaître l'intérêt porté à l'atelier, savoir si on a un interlocuteur sur place pour discuter de son évolution, de son développement, de ce que cela peut apporter aux personnes détenues.

La typologie de l'intervenant en prison soulève une question assez complexe et, pour en revenir aux thérapeutes, j'ai vu des choses qui peuvent sembler parfois un peu dangereuses, quand on se dit « art thérapeute » car on n'est ni vraiment artiste ni vraiment thérapeute et, quand on travaille avec des personnes détenues déjà très fragilisées par leurs conditions de vie, que se passe-t-il ? C'est une question qu'il faut aussi poser.

Cette intervention permet de comprendre la complexité et les enjeux de l'intervention culturelle en prison.

1.3. Le métier de Conseiller d'Insertion et de Probation (CIP) : sa mission et ses actions, son rôle au quotidien

Témoignages de Brigitte Chassagny (Maison d'Arrêt de Clermont-Ferrand) & Laïla Karamy (Maison d'Arrêt de Riom)

Le CIP intervient auprès d'un public placé sous main de justice et ses missions sont déterminées par le code de procédure pénale. Il intervient en « milieu fermé » dans différents établissements (Maison d'Arrêt, Centre de Détention, Maison Centrale, Chantier Extérieur) et en « milieu ouvert » au sein des SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation).

En « milieu ouvert », il intervient avec un mandat judiciaire, majoritairement du juge d'application des peines (JAP) pour tout ce qui concerne le suivi des sursis, la mise à l'épreuve, la libération conditionnelle, le placement sous surveillance électronique, le travail d'intérêt général, et le suivi socio-judiciaire.

Il veille au respect des obligations et il aide à la prise de décision lors de comparutions devant un tribunal correctionnel. Il intervient également avec un mandat du juge d'instruction lors du suivi des contrôles judiciaires, il veille au respect des obligations et transmet les éléments à apporter au juge d'instruction pour le passage au tribunal.

En milieu fermé ou ouvert son travail est essentiellement **un travail individuel**, basé sur le suivi de la personne. En « milieu fermé » il essaie de favoriser le maintien des liens familiaux et du tissu social qui fait la vie de cet individu à l'extérieur. En Maison d'Arrêt, les incarcérations étant relativement courtes, il travaille pratiquement dès le départ au projet de sortie par l'aménagement des peines, des propositions faites aux magistrats, il collabore également avec tous les partenaires extérieurs (Pôle emploi, Mission locale pour les plus jeunes, la Santé, le Logement). Une partie de son activité est centrée sur la culture et sur des activités.

Au-delà de la prise en charge individuelle des détenus, le **CIP a pour mission la mise en place d'activités socio-culturelles**. D'une manière générale, il s'occupe de la partie sociale, de l'accès au droit, de la formation professionnelle. Une part très importante de sa mission concerne la culture dans son ensemble, la mise en place de projets, la réflexion sur ce qu'il va apporter, la programmation annuelle, la mise en place technique sur le terrain de toutes ces interventions et de tous ces projets qu'il établira pour une année.

Le CIP passe un Concours d'Etat, la formation sur deux ans est organisée par l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire. Il vient de diverses formations mais très rarement de formations culturelles, il est plutôt issu de formations juridiques ou sociales.

La dimension culturelle de sa mission vient s'ajouter à sa formation initiale lors de séminaires sur la culture, mais pour l'essentiel il découvre et apprend sur le terrain.

1.4. Cas de figure de Clermont-Ferrand : qu'elle est la place de la culture et de la musique dans ces établissements avant et depuis le partenariat engagé avec la Coopérative de Mai ?

Des activités existaient avant 2007 et ce depuis 1995 à la Maison d'Arrêt de Clermont-Ferrand depuis 1995, nous avons toujours essayé d'avoir un événement en particulier pour la Fête de la Musique.

Au départ, c'était plutôt du bricolage, avec l'intervention d'un groupe de musique formé par des détenus de la Maison Centrale de Riom. Pendant deux ans, ce groupe est intervenu à la Maison d'Arrêt de Clermont-Ferrand et cela s'est bien passé car ils étaient motivés.

Par la suite nous avons travaillé avec un Agent de Justice de Clermont-Ferrand qui s'occupait un peu de la culture et de la recherche de groupes, mais souvent des gens contactaient directement le SPIP parce qu'ils avaient eu précédemment des expériences dans d'autres établissements. Ils venaient d'horizons assez différents, mais il n'y avait pas ce côté professionnel qui s'est développé dans le partenariat et le travail avec la Coopérative de Mai depuis 2007.

Avant 2007 il s'agissait plutôt d'activités ponctuelles et non professionnelles, même s'il y avait quand même des choses organisées, avec un objectif que nous essayions de monter sous forme de projets. Il est certain que l'action était moins réfléchie, et que la participation des détenus sur les projets était plus faible.

L'évolution de ce partenariat et l'expérience acquise au cours des trois éditions :

Lors de cette première intervention et collaboration en 2007 le lieu de musiques actuelles a apporté le groupe sélectionné qui est intervenu jouer lors de la Fête de la Musique.

Il n'y a donc pas eu de participation de la population pénale, même si les détenus ont un peu aidé à l'installation du groupe, ils n'ont pas du tout été concernés ni par la sélection du groupe, ni par la communication.

La situation a évolué en 2008 avec la création de 4 ateliers en amont de la Fête de la Musique, la Coopérative de Mai nous a proposé une sélection de divers styles musicaux, mais ce sont les détenus qui ont choisi le groupe qui est intervenu. Le premier atelier portait sur la sélection et le choix du groupe intervenant. Le deuxième était axé sur la communication, la Coopérative de Mai a apporté son expérience en expliquant ce qu'était la communication et comment communiquer, ensuite les détenus ont créé le document de communication. Dans le troisième atelier, ils ont travaillé dans le domaine de la technique et du matériel de son. Le quatrième atelier concernait l'accueil du groupe, la mise en place et l'installation.

Une meilleure préparation et une plus forte implication des détenus

En 2008 une visite de la Coopérative de Mai a été organisée avec les détenus afin qu'ils se rendent compte de l'endroit ainsi que des différents aspects liés à l'organisation de concerts et cette expérience s'est avérée très intéressante.

Ce travail de collaboration a été repensé différemment en 2009 en raison de la lourdeur de gestion de 4 ateliers et de l'inutilité de certains, l'atelier communication par exemple n'avait pas donné lieu à quelque chose de très intéressant. Le nombre d'ateliers a été réduit à 2 :

- 1) Atelier sélection du groupe, c'est la Coopérative de Mai qui a fourni la sélection mais ce sont les détenus qui ont choisi le groupe intervenant. Ils ont choisi un groupe de hip hop avec lequel un atelier d'écriture de textes a été monté.
- 2) Atelier sur la technique et l'accueil du groupe le jour de la Fête de la Musique

Des difficultés de gestion administrative et une lourdeur inhérente à l'organisation des ateliers ont conduit à cette réduction, sachant que la participation des détenus est toujours un peu compliquée, pour de nombreuses raisons, et qu'il est difficile d'avoir un nombre conséquent de participants dans tous les ateliers, ils ont été recentrés en fonction de l'expérience précédente.

L'expérience d'une action dans le cadre d'un chantier ouvert : une nouvelle dimension

Cette expérience a été menée dans le cadre du chantier extérieur de Lалуas à Riom. C'est une structure qui est portée par l'Association AFIPA⁴ et qui ressemble un peu à un chantier d'insertion. Ce chantier accueille uniquement des détenus, à peu près entre 20 et 25, de jour comme de nuit, dans leur qualification juridique ce sont des « personnes écrouées » qui travaillent sur place. Le support de l'action du chantier c'est la pré-qualification des personnes aux métiers des espaces verts, l'objectif principal de ce parcours d'accompagnement est faciliter le retour à la vie quotidienne et en société du détenu et de travailler sur un projet professionnel à plus long terme. Dans cette structure d'accueil jour et nuit les personnes dorment sur place, mais elles peuvent rentrer chez eux le week-end, dans le cadre de « permission de sortir ».

En 2008 dans le cadre du partenariat avec la Coopérative de Mai, nous avons choisi de sortir le chantier sur le lieu du concert ouvert au public. Par contre, l'idée n'était pas simplement de faire une sortie avec les détenus pour aller à un concert, mais de le faire dans le cadre d'un projet.

Nous avons organisé la visite de la salle associée à une intervention de notre partenaire expliquant comment se programme un concert et les raisons motivant le choix d'un artiste. Nous avons dîné sur place avant un spectacle de Slam suivi d'un concert de Ruda, et nous sommes repartis de la Coopé vers minuit. Les détenus avaient une « permission de sortir » et ils étaient encadrés par un personnel de surveillance, par des éducateurs membres de l'association support du chantier extérieur et moi-même.

Un accompagnement hors du temps de travail du Conseiller du SPIP mais partie prenante dans la réalisation du projet culturel et dans lequel il trouve un réel intérêt pédagogique.

L'objectif de ces ateliers n'est surtout pas d'être considéré comme une occupation de détente ou un loisir. Il s'agit vraiment d'un projet dans le cadre de l'accès à la culture, nous estimons que ce n'est pas parce qu'on donne des places de concert à une personne qu'elle s'y rendra.

C'est plus compliqué car la culture n'est pas aussi accessible que cela, particulièrement pour ce genre de public et les difficultés ne sont pas uniquement liées à une question financière, ou de transport. Les détenus sont des personnes fragiles qui ont souvent eu des événements difficiles dans leur vie les ayant conduit à la délinquance et à la détention, mais c'est un public qui n'a pas forcément accès à la culture de manière générale, pour de nombreuses raisons.

Les résistances au projet

Si tout s'est plutôt bien passé lors du concert de Ruda en 2008, nous avons par contre rencontré beaucoup de résistance lorsque nous avons souhaité renouveler le même projet avec un concert d'Oxmo Puccino en novembre 2009, et malheureusement ce projet a été annulé au dernier moment.

En effet, même dans le cadre d'une association d'insertion et avec l'aide de gens portés vers ce genre de projet, il subsiste toujours des résistances, parce que c'est un public de détenus et que l'accompagnement d'un tel projet nécessite beaucoup de bonne volonté et d'investissement personnel de la part de tous les accompagnants, des membres de l'association et de l'Administration pénitentiaire. Les oppositions étaient multiples, que ce soit des raisons techniques, de transport, l'insuffisance du nombre d'accompagnants pour le groupe, ou encore le fait que le concert était prévu un vendredi soir, que le public d'Oxmo Puccino est un public de hip hop et qu'il risquait par conséquent d'y avoir des débordements.

Lorsqu'on veut mettre en place des expériences un peu novatrices au niveau de la culture, notamment accompagner à l'extérieur un groupe de 25 détenus dans un concert ouvert à tous, ce genre d'initiative n'est pas toujours bien perçu par tout le monde et, au-delà des problèmes techniques, ce sont plutôt des questions de principes qui freinent leur réalisation.

⁴ Avenir & Insertion : <http://www.afipaformation.com>

Certaines personnes ne voient aucun aspect pédagogique dans ces expériences et pensent qu'il est préférable de donner des places de concerts par l'intermédiaire d'associations et qu'ainsi ces détenus iront au concert, seul ou avec leur famille.

Nous pensons que le projet a une autre dimension et d'autres objectifs et que c'est un leurre de penser qu'il suffit juste de donner des places aux gens et qu'ils se rendront au concert ou au cinéma par eux-mêmes, en fait cela ne se passe pas tout à fait comme ça dans la réalité...

Bilan de ces trois années du partenariat avec la Coopérative de mai : un partenariat important et enrichissant.

C'est un partenariat intéressant dans lequel des professionnels apportent leur expérience et leur soutien.

En tant que CIP, nous ne sommes pas formés à ce genre de projet, nous n'avons pas de connaissances spécifiques, nous restons dans les limites de ce que nous savons faire : l'accueil et le bon déroulement quand des intervenants viennent dans les établissements. Pour tout ce qui concerne l'organisation, le choix des artistes, la technique, ce sont ces professionnels qui vont faire partager leur expérience aux détenus qui n'auraient évidemment pas accès à cela l'extérieur. Ce sont des gens qui n'ont pas accès à la culture telle que celle que nous leur proposons, que ce soit avec la Fête de la Musique, le Festival du Court-métrage, la Comédie... avec qui nous travaillons également à Clermont-Ferrand. C'est un véritable atout de travailler avec des professionnels et spécialistes.

C'est un partenariat très intéressant car il permet de professionnaliser la culture en détention, de lui donner une place en prison, ce qui se produit à l'extérieur doit aussi se produire à l'intérieur. N'oublions pas qu'environ cent à cent cinquante personnes vivent en prison au cœur de la ville, cette population carcérale est parfois oubliée notamment sur le plan des activités culturelles.

L'intérêt de cette professionnalisation, en particulier lors des ateliers, consiste à replacer les détenus au cœur du projet, et de la programmation, ce n'est plus simplement un concert qui est donné, les détenus sont des acteurs qui participent à la réalisation du projet.

Cela simplifie le rôle des intervenants car ces groupes savent pourquoi ils viennent intervenir en détention, ils ont un véritable intérêt, ils ont réfléchi préalablement au public concerné, au lieu, ils sont préparés à intervenir en détention, car ce n'est ni simple ni anodin, psychologiquement, d'entrer dans un lieu de détention.

Une évolution lente mais positive de la position des Directeurs d'Etablissements et des surveillants.

La prison de manière générale s'ouvre à tous les partenaires, que ce soit au niveau culturel, au niveau des partenaires administratifs, depuis peu par exemple la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) intervient en détention.

Cela reste cependant difficile car il y a encore beaucoup de résistance. L'intervention culturelle en détention, si elle n'est ni une priorité pour les financeurs, ni pour les intervenants culturels, ce n'est malheureusement pas non plus une priorité pour la prison.

Ces projets ont des détracteurs et il ne faut pas croire qu'intervenir en prison va de soi, il y a beaucoup de résistance parce nombreux sont ceux qui pensent encore qu'il s'agit là uniquement d'animation et d'occupationnel pour distraire les détenus. Mais il faut savoir que c'est autre chose, et il faut se battre pour ces projets-là, même si certains n'aboutissent pas d'une année sur l'autre, ces projets sont indispensables.

C'est parfois décourageant, difficile parce qu'on est face à des murs, mais pour les détenus, pour l'accès à la culture d'une manière générale c'est très important de continuer. Ce qu'il faut aussi

savoir pour les intervenants, c'est qu'intervenir en prison, ce n'est pas facile pour eux non plus. Ils doivent également s'adapter à des contraintes administratives inhérentes à ce lieu, il est impossible de modifier la liste des instruments, ou de changer un des membres du groupe, au dernier moment car les autorisations d'accès sont strictes et rigides et ces contraintes existent pour tous ceux qui veulent intervenir en prison d'une manière générale.

Constats

Il est parfois difficile de faire découvrir des styles de musique différents car comme ce sont les détenus qui choisissent, ils ont tendance à aller vers ce qu'ils connaissent, depuis deux ans ce sont des groupes de hip hop qui sont retenus parce qu'ils n'ont pas l'habitude d'écouter des genres de musique différents de leurs repères, de leur mode...

Dans le Puy de Dôme, chaque établissement a signé une convention séparée avec la Coopérative de mai, mais un bilan collectif annuel a lieu entre eux tous et leurs partenaires. Ce bilan est constructif parce qu'il permet d'avoir le ressenti de tout le monde, de bénéficier de l'expérience des différents établissements, et de construire le projet de l'année suivante sur la base de ces expériences et sur celle des personnes qui sont intervenues, d'où l'importance de cet enrichissement commun.

1.5. Cas de figure de Nantes : la mise en place d'ateliers sur la pratique du Jazz

Claire - En 2009 le Pannonica qui en était à sa seconde édition a construit un projet plus « cadré » avec la mise en place d'un travail préparatoire en amont. Nous avons choisi de faire intervenir un guitariste de jazz Jean-Jacques Becam et de nous adresser à un public ciblé : des détenus musiciens. Jean-Jacques est intervenu avec son groupe Western Trio lors d'une première rencontre pour mieux se connaître et se familiariser aux univers respectifs de chacun, ensuite 4 interventions se sont déroulées autour de la composition et du jeu avec le groupe de détenus composé de 9 musiciens. Ce groupe existait déjà mais ils interprétaient principalement des reprises de variété internationale, l'objectif de ces ateliers était de leur proposer de jouer du jazz et de s'ouvrir à un autre univers musical, d'échanger et de se confronter à d'autres techniques de jeu et de composition.

Le bilan est positif puisqu'ils souhaitent prolonger l'expérience, l'échange était très intéressant pour eux, ils ont repris et travaillé deux morceaux proposés par Jean-Jacques. Ils ont tous participé et c'était une belle rencontre d'univers. L'accent a été mis sur l'apprentissage de l'écoute en atelier et ils ont adoré jouer du jazz, ils ont appris à écouter l'autre et à s'écouter eux-mêmes.

Pour le concert final, nous avons réussi à faire venir un public de femmes qui ont peu d'activité culturelle. C'était une belle expérience, une réussite qui devrait se poursuivre en 2010 nous essayons d'augmenter le nombre des interventions afin qu'elles soient plus régulières pour répondre à la demande des détenus.

Nous avons également en projet la mise en place d'un atelier autour de la voix et de l'écriture de textes qui s'adresserait aux femmes pour qu'elles s'expriment, nous projetons également l'organisation d'un concert mixte.

1.6. Expérience personnelle du musicien et question de la pertinence artistique en prison

Ami Karim – Il y a un problème de méconnaissance du hip hop en France qui lui est très préjudiciable puisque souvent un amalgame est fait avec le rap hardcore et une tendance revendicatrice et antisociale. Le hip hop fait peur car il véhicule les clichés d'un mouvement de gens contestataires et révolutionnaires qui vont tout brûler, c'est une représentation erronée.

Certains artistes comme Oxmo Puccino ont une vraie réflexion, d'autres comme Ruda viennent du slam et de la scène ouverte où il anime des ateliers.



Je suis venu au Slam vers 2002 dans un bar de mon quartier à St Denis, alors qu'au départ je détestais cela, je trouvais que c'était fatigant d'entendre ces gens se plaindre. On m'a proposé de venir faire et dire un texte dans lequel j'exprimerais cela, dans un bar en bas de chez moi et ce fut une révélation. Je fais partie de la génération de slameurs qui n'avait jamais fait d'atelier d'écriture, on écrivait chez nous, dans les bars, un peu partout, et on a commencé à mettre en place des ateliers, ensuite il y a eu un véritable engouement même si le slam reste un peu underground. Beaucoup de gens s'y sont intéressés, ils voulaient écrire sans avoir forcément les clés pour passer d'une idée à son expression.

Cette notion d'écrire un texte pour le dire à des gens pour qu'ils le reçoivent comme on l'a écrit est très importante. Il faut pouvoir exprimer son texte, c'est ce qu'on explique quand on anime des ateliers d'écriture, l'accent est mis sur la restitution du texte, comment faire en sorte que les gens se sentent concernés, et qu'ils parviennent à s'identifier à ce qu'on raconte.

J'ai fait ma première intervention à la prison de Meaux, avec File 7, je n'ai jamais été incarcéré, mais la prison n'était pas un lieu totalement inconnu pour moi. J'ai accepté spontanément cette proposition, ensuite j'étais inquiet et j'en ai discuté avec Ruda et Grand Corps Malade qui m'ont convaincu de le faire en me disant ce que c'était une super expérience.

En discutant avec les musiciens, nous nous sommes confrontés à la difficulté de choisir les morceaux, en quelque sorte nous nous sommes auto-censurés en éliminant certaines chansons qui ne nous semblaient pas adaptées au public, ou tout simplement que nous n'oserions pas interpréter devant les détenus, notamment celle à propos d'une fille idéale, ou encore certains textes trop revendicatifs. Finalement à la fin du concert nous en avons parlé avec eux, et ils nous ont demandé de jouer cette chanson sur la fille idéale et cela s'est très bien passé.

C'était une expérience absolument extraordinaire, très forte en émotions, et la plus belle chose qu'un détenu m'ait dite c'est « tu as gommé les barreaux de ma prison ». Quand tu entres pour intervenir en prison c'est assez oppressant, tout est gris, aseptisé, silencieux, et tu as envie de sortir, puis quand tu pars tu penses aux personnes que tu laisses à l'intérieur. C'est très difficile de mettre des mots pour raconter cette expérience, très difficile à exprimer et je n'y suis pas encore parvenu.

1.7. La musique derrière les barreaux

Réjane Sourisseau - *Comment les choses se passent du côté des détenus ? et même question qu'à Florine, qu'est-ce qui fait qu'à un moment on choisit de passer plusieurs années à faire une thèse sur ce sujet-là, est-ce que c'est par hasard ?*

Michaël Andrieu - Comme l'a dit Florine, ce n'est pas du hasard. J'habitais dans une ville qui s'appelle Fresnes et j'allais jouer avec mes potes qui étaient juste à côté de la prison, alors c'était logique et puis de fil en aiguille j'ai été bénévole dans des associations qui étaient au bout de ma rue. Et me voilà à donner à 18 ans mon 1^{er} concert de musique en prison.

Je suis professeur de musique au Conservatoire, j'ai un prix de pianiste et de chef d'orchestre et je me suis retrouvé à la prison des femmes, sur un piano à peine accordé, dans une salle toute petite et j'ai eu droit à tout. C'est-à-dire j'ai eu des larmes, des cris, des gens qui partent, voilà un truc où quand on sort d'une expérience musicale depuis tout gamin en conservatoire on se dit

qu'est-ce que c'est que ça, avec toutes les histoires d'autorisation, à 18 ans et avec toutes ces filles qui étaient là on se dit wow !

Voilà en sortant de ce concert je me suis dit il faut que je comprenne, quand est-ce qu'il y a des concerts en prison, comment cela se passe, est-ce qu'il y a de la musique, qu'est-ce qui existe... et là en fait comme seule réponse j'avais « nous on a peut être un rapport d'activité... » mais c'est tout, et je n'avais pas de choses plus générales. Je me suis retrouvé en 1997 en Maîtrise de Musicologie, mon sujet était tout trouvé c'était : « la place de la musique en prison », puis ensuite les pratiques musicales en prison plus spécifiquement.

Lorsque j'ai débarqué en 97 à l'Administration pénitentiaire pour demander alors ce qui existait, on m'a donné le dernier rapport sur la musique en prison qui datait de 1984, il a fallu reprendre plein de chose et je me suis attelé modestement au travail, je suis allé voir ce qui se passait exactement en ateliers musicaux dans à peu près 50 à 60 prisons, en 7 ou 8 ans.

RS - *Qu'est-ce que tu peux dire par rapport à la place de la musique en prison par rapport à d'autres pratiques culturelles, en quoi est-ce différent et en quoi est-ce pareil ?*

MA - La musique a quelque chose d'assez particulier qu'on ne retrouve pas dans d'autres formes d'art, c'est l'oreille. C'est idiot, je peux fermer mes yeux mais je ne peux pas fermer mes oreilles. En prison, il y a le silence dont on parlait tout à l'heure mais il y a aussi plein de bruits parasites, on entend ce qui se passe à côté, on entend plein de choses qui ne sont pas de l'ordre de chez soi. Vous êtes certainement nombreux à rentrer chez vous, à vous mettre l'autoradio ou n'importe quoi, votre disque, votre univers sonore ...

RS - *Delphine Belet justement nous a amené des enregistrements de l'environnement sonore que l'on va écouter pour illustrer les propos de Michaël...*

Extraits sonores, bruits de grilles, bips, voix, choc de métal, radio, cris, insultes, brouhaha...)

MA - L'environnement sonore dans la prison et de la prison, puisque historiquement les prisons doivent être situées à moins de 2 heures d'un endroit pour aller être jugé, c'est une exigence qui figure dans les décrets des années 1930. Donc si vous regardez 9 fois sur 10, il y a des autoroutes à côté ou des choses comme ça pour beaucoup de prisons en France. Cela crée aussi un environnement autour de la prison, on a cet univers de bruits qui est subi sans arrêt, alors c'est vrai que l'atelier de pratique musicale va aussi permettre de choisir de redevenir maître d'un environnement sonore.

Florine rappelait tout à l'heure des rapports médicaux qui ont été faits et qui montraient qu'en sept mois de détention on perdait énormément au niveau auditif, au niveau visuel aussi parce qu'il n'y a plus de vision au loin. Et c'est vrai que du coup, apporter en détention des sonorités autres que celles qui sont habituelles sont très importantes, pour stimuler l'audition.

Ce sont des éléments très importants. Il ne s'agit pas juste faire un concert, c'est aussi amener d'autres sons, autre chose, un autre espace. En tant que musicien je m'interroge toujours sur ce qui est spécifique à la musique en prison, et je me demande en quoi les ateliers d'écriture de texte ce sont des ateliers musicaux ? Je laisse cette question au débat...

Parce que quelque part dans la musique, le fait de jouer de la musique ne passe pas par le mot, il y a un aspect non verbal de la musique, qui fait que l'on peut s'exprimer autrement que en écrivant un texte justement. On peut s'exprimer ensemble, on peut faire passer des éléments autres qu'avec le barrage de la langue.

Le système de la prison c'est le parloir, c'est l'interrogatoire etc. l'idée du verbal est très présent en prison, alors que la musique amène une expression autre que ce verbal là. C'est quelque chose qui est non verbal et qui s'arrête une fois que c'est fini, une fois qu'on a fini de jouer en

groupe et bien ça n'existe plus, ce n'est pas des mots précis donc cela va au-delà de certaines barrières culturelles etc. et c'est un élément important.

D'autres points aussi après de nombreuses analyses et observations vont dans ce sens-là.

D'un point de vue corporel, je parlais de l'oreille tout à l'heure, parlons aussi de la voix. J'ai vu des choses en Maisons d'Arrêt de femmes absolument tragiques, parce que c'était un atelier de chant. A un moment une femme a réalisé que cela faisait quelques années qu'elle était là, elle s'est aperçu qu'avec la cigarette et compagnie elle n'avait plus la même voix qu'avant, celle qu'elle avait pour bercer son enfant.

Retrouver sa voix, sa respiration, savoir poser sa voix, comprendre alors l'oreille et aussi la voix, le geste. La pratique de l'instrument c'est « un geste juste pour un son juste », donc il faut maîtriser le geste dans l'espace en fonction de l'instrument, avec le respect de l'instrument, tenir compte des différents aspects techniques de l'instrument de musique, c'est donc maîtriser son geste, maîtriser sa voix dans cet environnement-là.

Au-delà de tout cela, une chose importante et intéressante dans la musique, dans d'autres activités aussi, c'est **l'aspect culturel et identitaire**. On a tous ici notre musique qui nous rappelle nos vacances, notre première histoire, en prison c'est pareil et j'ai vu des choses absolument étonnantes...

La 1^{ère} chose, en atelier de pratique musicale, c'est de définir une espèce de croyance commune que ce qu'on fait ensemble est musique. Véridique, j'ai vu des détenus qui arrivaient, il y en avait trois qui se regardaient et je me disais il doit se passer un truc entre eux en dehors de ça, et j'ai compris que j'avais face à moi un t-shirt de Bob Marley, 1 d'AC/DC et 1 d'I Muvrini et là je me suis dit qu'il allait y avoir du sport...

Donc 1^{ère} chose : **croyance commune** parce qu'à l'extérieur on se choisit culturellement puis après on fait de la musique ensemble, les groupes de rock à l'extérieur ce sont d'abord des potes qui ensuite font de la musique ensemble. En prison il y a un groupe de musique, et à l'intérieur de ça il y a des cultures différentes, donc la 1^{ère} étape c'est de se positionner par rapport à sa propre culture et par rapport à celle des autres, savoir qu'il y a autre chose, qu'éventuellement je n'aime pas, mais que je ne vais pas les rejeter.

Ce qui importe c'est que l'on fasse quelque chose ensemble, et c'est ce mélange de cultures qui amène généralement cette richesse parce que finalement ce mélange culturel-là se retrouve très peu à l'extérieur de la prison. Autre notion à développer également par rapport à cette autre culture musicale c'est **la notion d'écoute**. Apprendre à écouter et apprendre à être écouté, ce qui n'est pas forcément évident.

Certes j'apprends à écouter les autres qui jouent mais j'apprends aussi qu'on se base sur moi pour continuer à jouer ensemble. Quand on joue dans un groupe, il faut que les autres attendent que j'ai fini mon solo, donc ils vont m'écouter, il y a toutes ces choses là. C'est une double chose : apprendre à écouter l'autre et apprendre à être écouté, c'est-à-dire que cela va créer une sorte de statut dans le groupe musical, une sorte de lien avec les autres.

J'ai le souvenir d'un détenu à la fin d'un concert qui se retourne vers moi et il me dit « Regarde on m'applaudit... c'est énorme on m'applaudit ... regarde le surveillant il m'applaudit ... ».

Cette idée de se dire je suis rentré dans un groupe, j'ai fait quelque chose qui n'est pas ma musique à moi, mais une musique qui est sorte de métissage de ce qu'on est tous, pour arriver du stade de zéro en musique au stade où j'ai bossé. J'arrive à présenter quelque chose et à devenir un musicien, je ne suis plus défini par un numéro, je suis défini par ce que j'ai fait musicalement. C'est quelque chose qui est important et qui permet de voir le groupe musical comme un lieu, le mot est peut-être un peu fort, **un lieu** de socialisation, où l'on apprend à

prendre une place avec d'autres, où l'on apprend plein de choses, tout en maniant une activité de plaisir et de maîtrise de soi. Voilà pour résumer.

RS - *Cela veut dire que cette pratique musicale a un impact sur l'individu, elle lui permet de changer de statut, elle lui permet de changer un peu les repères, les règles de la prison ?*

MA - Ce temps-là, ce temps musical, la prison est définie par le temps, et la musique n'est définie que par le temps, il y a quand même un lien énorme. Il faudrait mener des études plus longues là-dessus, je n'ai pas eu le temps de le faire et j'espère qu'un jour quelqu'un le fera.

La musique c'est du temps, ce n'est pas du tout comme la photo ou un tableau qui n'imposent pas un temps, la musique impose un temps. Il y a d'abord une intro, un couplet, des choses comme cela, qui imposent un temps.

On a aussi le droit de se tromper en atelier de musique sans aller au mitard, c'est quand même absolument énorme : ne pas avoir à se justifier même si on s'est trompé. C'est une complicité d'évasion, un espace de liberté, mais une liberté qui est en même temps souvent limitée au début par cette croyance de ce qu'est ou n'est pas la musique. Au début j'ai observé pas mal de choses, par exemple j'étais allé voir un atelier musical avec un intervenant en prison, il commençait chacune de ses séances (j'ai repris cette idée après quand je travaillais à Fresnes) par amener des choses à écouter divers univers musicaux (de la musique contemporaine, de la musique baroque, de la musique de tel pays... juste une petite écoute). J'ai suivi quelques mois cet atelier et avec lui il y avait vraiment beaucoup de réactions du type « c'est pas de la musique », jusqu'à ce qu'un jour un détenu dise au final « dis donc j'ai écouté un truc à la télé c'était bien un basson l'instrument ? ». Une personne qui a la base n'écoutait pas autre chose que la musique grand public qui passe à la radio, qui ne s'était jamais posée plus de questions que ça, et qui peu à peu s'était ouverte à force d'être mis en confrontation avec d'autres univers culturels, sans enjeux car cela ne change rien à sa vie en détention, aux règles de la détention, c'est juste un truc pour se positionner culturellement et avancer dans cette écoute.

RS - *On comprend, avec tout que tu apportes, pourquoi ce sont des expériences fortes qui se jouent ...*

MA - Il n'y a pas que le slam qui est méconnu, il y a plein de choses qui sont inconnues en musique. Moi quand je débarque à la prison de Fresnes en disant que je suis musicien et que je sors du conservatoire, on imagine un vieux avec son piano, mais ce n'est pas ça. Pour beaucoup de musiques comme ça il y a des croyances qui sont bien ancrées, et ça n'est pas spécifique au slam. Il y a énormément de musiques qui souffrent de cela à tel point qu'il y a du mal à mettre des étiquettes sur les bonnes activités musicales ou sur les concerts. Alors que tout cela justement c'est dû au fait que ça soit très précis, défini, qui va faire que le groupe va se sentir impliqué pour parvenir au résultat final.

RS - *On voit que les enjeux dépassent largement l'activité occupationnelle, on est à dix mille lieux de ça ...*

MA - Cela n'a rien à voir avec l'activité occupationnelle, c'est vraiment réinvestir un univers sonore, réinvestir sa propre position culturelle, le fait de se mettre dans du travail en se disant : je ne sais rien mais on a un concert de programmé dans 2 ou 3 mois, et bien j'y vais, je bosse dans une sphère de travail.

J'ai souvent des détenus qui viennent en cours avec une multitude de questions, en tant que chercheur je travaille uniquement avec des enseignants du conservatoire, et c'est assez drôle d'entrer en prison avec une harpe, une contrebasse...

Petite anecdote, un jour on a été jusqu'à mesurer chacune des cordes de l'instrument à l'entrée et chacune des cordes à la sortie. Parce que sont des cordes et il y a une logique comme ça, dans ce cadre-là il y a plein de choses qui doivent se faire et le lien à la détention doit être très clair,

l'intervenant doit être très clair, il doit **savoir ce qu'il vient faire en prison**, ça rejoint ce que disait Florine, savoir ce qu'il vient y faire.

J'ai quand même vue une personne qui a été complètement ravagée par ses interventions en prison, une fille qui au bout de 2 cours ne faisait plus de musique et parlait de tout et de n'importe quoi, et au bout de 2 mois est partie en laissant un post-it signé dans le bureau du SPIP. Je l'ai rencontré deux ans après cette expérience-là, elle n'avait jamais donné un coup de fil depuis. Voilà malheureusement **il n'existe pas aujourd'hui de module de formation à l'intervention musicale en prison**, ça serait quand même quelque chose d'important pourtant de prendre en compte le public qui est là et de prendre en compte surtout pourquoi on y va, ce qu'on a à donner et jusqu'où on donne. Parfois on me demande de partir sur des trucs et cela arrive que je n'y parvienne pas parce que ce n'est pas ma musique, et alors je ferais venir quelqu'un d'autre, voilà il ne faut pas forcément répondre à tout...

Ceci dit, je me suis retrouvé un jour à accompagner un ensemble à cordes en prison, ça n'a rien à voir avec les musiques actuelles. Ils avaient 18-19 ans, ils sortaient du conservatoire, cela posait des questions. Il y avait, du personnel qui était là, un détenu a dit qu'il allait poser une question idiote, en fait à la fin il a demandé à toucher le violoncelle. Il a touché le violoncelle, cela faisait je ne sais plus combien de temps qu'il était en détention, et il a joué par cœur deux suites de Bach... et alors ce qui a suivi c'est que les membres de l'ensemble ont commencé à être très revendicatifs sur plein de choses : « pourquoi on ne peut pas avoir de violoncelle en cellule... » et il y a eu une espèce de clash à cause de cela, parce que d'un côté il y avait les logiques de la l'Administration Pénitentiaire et de l'autre les logiques musicales et simplement il faut prendre conscience de ces choses-là, indépendamment des qualités artistiques qu'on peut avoir en jouant.

Quand je vais jouer en détention je ne me pose pas du tout la question de savoir ce que j'amène en détention... et il est important de bien garder à l'esprit que ce n'est pas du tout la même chose de s'occuper d'un atelier sur plusieurs mois et d'intervenir sur un concert.

2. SYNTHÈSE DES ATELIERS

2.1. Atelier 1 : mettre en place des premières expériences d'actions culturelles en milieu carcéral

Cet atelier a pour objet d'apporter aux acteurs (lieux et SPIP) les éléments techniques et méthodologiques afin d'initier un projet de musique actuelle au sein d'un établissement de détention.

Par Jacques Trementin, journaliste au magazine *Lien Social*⁵

L'atelier regroupait les participants au séminaire n'ayant jamais engagé d'action en direction des prisons. Ce fut l'occasion de question naïves et sans complexes auxquelles Delphine Bellet de l'administration pénitentiaire qu'Olivier Galan, vice-président de la Fédurok ou Benoît Benazet en charge des actions culturelles au Fuzz'Yon, lieu adhérent à la Fédurok à la Roche sur Yon.



1- Les premières questions se sont centrées sur le fonctionnement de l'administration pénitentiaire

Quels sont les établissements dans lesquels on est susceptibles d'intervenir ?

Il faut distinguer les maisons d'arrêt qui regroupent les prévenus et les condamnés à des peines inférieures à deux ans des établissements pour peine qui regroupent les condamnés à des peines supérieures à deux ans. Une nouvelle exigence a émergé récemment, sans pouvoir toujours être appliquée : séparer les prévenus des condamnés.

Quel est le rôle des SPIP ?

L'administration pénitentiaire s'est répartie la tâche de gestion des détenus entre un service regroupant les personnels de surveillance placés sous l'autorité d'un directeur et qui prend en charge les modalités d'incarcération et un service qui se consacre à l'insertion de ces mêmes détenus : le Service de Probation et d'Insertion Professionnelle. Le SPIP, service organisé à l'échelle de chaque département, est le maître d'œuvre de l'action culturelle qui se déroule dans son ressort géographique et qu'il gère au même titre que l'activité sportive, l'enseignement ou la formation professionnelle. Il reçoit un budget global lui permettant de financer ces différentes activités.

⁵ Dossier complet « Musique, pourquoi jouer en prison ? » dans le n°967 du 1^{er} avril 2010 de l'hebdomadaire *Lien Social* – www.lien-social.com

Y a-t-il un cadre règlementaire identique qui s'applique à tous les établissements ?

Le règlement est identique dans tous les centres, mais le Directeur garde une marge de manœuvre dans son application concrète.

Comment peut-on entrer en prison ?

L'organisation d'un centre de détention est minutée. Les surveillants ont à gérer la journée d'une manière précise qui ne supporte guère les décalages : parloirs famille, service des repas, douches, promenade, transfert vers le service scolaire ou professionnel, visiteurs de prison, tout est coordonné et programmé à l'avance selon une mécanique bien huilée. Toute innovation vient bousculer cet ordonnancement et nécessite un effort supplémentaire d'organisation. Cela explique que l'introduction d'un groupe musical nécessite un surcroît de travail. La liste du matériel qui va pénétrer doit être fournie quinze jours à l'avance et ne supporte pas la moindre modification. Il peut se passer un délai plus ou moins long entre le moment où l'on se présente à la porte et celui où l'on arrive dans la salle où aura lieu la représentation. L'activité ne peut avoir lieu ni le week-end ni en soirée, car ce sont des périodes où les surveillants sont en nombre réduit.

Les détenus peuvent-ils emmener un instrument en cellule ?

En maison d'arrêt cela n'est pas permis. En établissement pour peine, c'est plus négociable. Toutefois, la faible insonorisation phonique n'est pas sans poser problème. Certains centres disposant de salles pouvant être dédiés à la pratique musicale peuvent répondre à cette problématique.

2- Une deuxième série de questions a concerné les personnes que l'on rencontre en prison

Quelle relation avoir avec les surveillants ?

C'est un personnel incontournable. De la bonne relation avec eux dépend le bon déroulement de l'action engagée. Ils sont les gardiens des clés et peuvent accélérer ou ralentir l'ouverture des portes, les transferts de prisonniers,... Il peut sembler intéressant de répondre à leur amertume possible quant à un traitement spécifique dont il serait les oubliés, en les invitant à visiter la salle de spectacle, en leur donnant une affiche à accrocher dans leur salle de repos. Il s'agit plutôt de les associer et d'en faire d'authentiques partenaires, plutôt que de les négliger ou pire les mépriser comme mauvais objet.

Quelle attitude avoir avec les détenus ? Faut-il les tutoyer, leur serrer la main ?

Il n'y a pas de différence fondamentale entre ce qui se passe hors les murs et à l'intérieur. Il convient d'avoir le même comportement qui se mesure, au cas par cas. Dans un cas comme dans l'autre un tutoiement peut intervenir très vite ou au contraire un vouvoiement s'imposer, on peut se saluer en se serrant la main ou garder ses distances. Il n'y a aucune règle préalable. Tout dépend de la personnalité de l'intervenant extérieur et du détenu.

Les détenus sont-ils assidus aux activités proposées ?

Il arrive parfois qu'un atelier proposant 7 places attire 70 candidatures. Les détenus ont conscience qu'y être admis est une chance. Ils ont bien garde de la gâcher.

Peut-on associer les détenus à la programmation des activités ?

La position de passivité dans laquelle ils sont maintenus ne se prête guère d'emblée à une grande réactivité de leur part. Cela peut plus facilement se faire après que l'action aie déjà été initiée et menée une première fois.

3- Les modalités d'organisation d'une activité musicale en prison ont constitué le troisième domaine d'interrogation.

Comment monter une opération qui ne rapporte aucunes ressources financières autonomes ?

Il ne s'agit pas tant d'une prestation que d'un partenariat qui peut s'établir tant avec une bibliothèque, une école de musique, un théâtre municipal ou une salle de musique actuelle.

Chacun doit alors apporter sa contribution. L'artiste peut concéder un cachet moindre, l'organisateur concevoir une opération blanche ou accepter d'y consacrer une participation, ne serait-ce que sous la forme du temps de travail pour sa concrétisation. Mais il existe aussi un certain nombre de financements possibles : DRAC, Conseil régional, Conseil général, Conseil municipal, politique de la ville, mécénat, association socioculturelle de l'établissement pénitentiaire, budget du SPIP, subvention du ministère de la Justice... Le SPIP constitue l'interlocuteur privilégié pour monter les dossiers et connaître les procédures à suivre.

Il n'est pas anodin que l'essentiel des questionnements ait porté sur la connaissance de ce qui se passe derrière les barreaux, indiquant la nécessité que le fonctionnement de l'administration pénitentiaire se fasse plus transparent.

D'où la pertinence d'imaginer qu'une visite préalable de l'établissement soit organisée afin de répondre aux appréhensions et représentations que l'on peut se faire de l'organisation d'un centre de détention.

2.2. Atelier 2 : Perspectives de développement / approfondissement des actions

Par Lucile Contestin, journaliste et directrice à Radio Graf'hit

L'atelier regroupait les participants au séminaire ayant déjà une expérience dans la mise en œuvre d'actions culturelles en prison et se donnait pour objectif de réfléchir aux pistes permettant d'approfondir la démarche initiée par « Musique en Prison ».



3. PLENIERE CONCLUSIVE

Par Jacques Tremontin, journaliste au magazine Lien Social⁶

Scène surréaliste au cœur de la vieille maison d'arrêt de Dunkerque qui est l'une des dernières en France à ne pas posséder de cellules individuelles et qui entasse entre quinze et vingt détenus dans chacun de ses quatre dortoirs. Un groupe de musique tzigane se lance dans une déambulation de salle en salle, ne réussissant que progressivement à tirer quelques uns des prisonniers de la prostration qui les cloue sur leur lit.

Image détonante que cette anachronique alliance de l'ombre et de la lumière.

L'ombre, c'est cet espace déshumanisant qu'est une prison qui brouille les repères spatio-temporels, qui infantilise, qui impose la promiscuité, qui désocialise. La lumière, c'est l'accès à la culture et à la musique symboles d'une liberté et d'une capacité d'improvisation totalement étrangères à cet espace confiné et castrateur. Cette rencontre improbable s'est produite dans 11 centres de détention en 2007 et dans 18 d'entre eux en 2008. Ils étaient 34 en 2009. Ce séminaire avait pour but d'amplifier encore cette participation.

Le partenariat en action

Cette spectaculaire progression est le fruit d'une fructueuse collaboration entre plusieurs partenaires. Il y a d'abord l'administration pénitentiaire qui n'a cessé depuis plus de 20 ans de prendre des engagements à faire entrer la culture dans le monde fermé de la prison : trois protocoles ministériels (1986, 1990 & 2009), deux circulaires interministérielles (1992 & 1995) et une charte de mission (1998).

Ces déclarations solennelles ne sont pas restées que formelles : le ministère de la justice consacre 2,5 millions d'euros chaque année à cette action et 600 conventions d'intervention ont été signées avec des partenaires extérieurs. « Lire en fête », « La journée du patrimoine », « Le printemps de poètes », « La fête de la musique » sont autant d'occasions pour proposer des ateliers, des concerts, des animations ...

Il y a ensuite la fédération Fédurok qui a décidé de se lancer dans une véritable opération d'incitation et de facilitation auprès de ses adhérents pour les aider à lancer et surtout à pérenniser ces actions. L'objectif est bien de proposer l'intervention d'artistes, en garantissant la même qualité que ce qui est assuré dans les salles de spectacle de la fédération. Autre partenaire incontournable, les conseillers en insertion du Service de probation et d'insertion professionnelle dont le rôle d'interface et de cheville ouvrière est primordial pour organiser ce type d'action. Les 150 dossiers que chaque professionnel a, en moyenne, à gérer ne leur donnent guère le loisir de se consacrer à autre chose qu'à l'essentiel. Et pourtant, leur mobilisation et leur investissement ont été la condition princeps du succès.

Des obstacles à franchir

De multiples facteurs viennent pourtant potentiellement contrarier un tel projet.

Il y a d'abord les contraintes architecturales. La plupart des établissements pénitentiaires datent de plus d'un siècle : leurs bâtiments vieillissant ne sont guère adaptés pour accueillir des manifestations culturelles. Encore moins des concerts de musique amplifiée ! Souvent, l'endroit le plus approprié est la cour de promenade.

⁶ Dossier complet « Musique, pourquoi jouer en prison ? » dans le n°967 du 1^{er} avril 2010 de l'hebdomadaire Lien Social – www.lien-social.com

Il y a ensuite les entraves humaines : nombre de personnels de l'administration pénitentiaire voient dans ces actions un simple amusement ou une distraction bien luxueuse dont ils ne voient pas l'utilité. Il y a encore le manque de formation de celles et de ceux qui, convaincus de la pertinence de cette opportunité, ne sont pas pour autant préparés à l'accompagner.

Il y a encore la vie quotidienne de l'incarcération : parloirs famille, service des repas, douches, promenade, transfert vers le service scolaire ou professionnel, visiteurs de prison, ... tout est coordonné et programmé à l'avance selon une mécanique bien huilée. Toute innovation vient bousculer cet ordonnancement et nécessite un effort supplémentaire d'organisation.

Il y a enfin la rigidité du cadre administratif : l'introduction d'un groupe de musique nécessite ainsi l'établissement d'une liste précise du matériel à transmettre quinze jours à l'avance et qui ne peut ensuite être modifiée. Illustration de ces procédures, l'anecdote de la prise de mesure des cordes d'une harpe, à l'entrée puis à la sortie, afin sans doute de vérifier si on n'en avait pas prélevé frauduleusement quelques centimètres propices à un projet d'évasion.

Resocialiser par la musique

La musique joue pourtant un rôle tout à fait important dans la réhabilitation sociale des détenus. Michaël Andrieu, musicologue et intervenant depuis de longues années en prison, multiplie les arguments pour justifier des bienfaits de cette action. Il explique d'abord comment le monde de l'incarcération est un univers de bruits subis. Si l'on peut fermer ses yeux, explique-t-il, on ne peut en faire autant avec ses oreilles. Les sons parasites s'imposent chacun, sans qu'on puisse y échapper.

Participer à un atelier de musique, c'est faire des choix et agir sur ce qu'on entend. Autre dimension essentielle, l'occasion unique donnée de côtoyer d'autres styles que ceux auxquels on adhère. A l'extérieur, on se regroupe par genre. En prison, dans les ateliers proposés, on côtoie forcément des écoles différentes : il y a dès lors un brassage et un métissage qui ouvrent à la tolérance et à la découverte de ce que l'on ne connaissait pas, ainsi qu'une incitation à renoncer aux préjugés. Sans compter que faire de la musique en groupe, c'est non seulement apprendre à écouter l'autre, mais aussi apprendre à se faire écouter.

Florine Siganos, sociologue, insistera sur la réhabilitation de l'estime de soi qui émerge alors, n'hésitant pas à évoquer une dimension thérapeutique qu'apporte l'activité en petit groupe, le retissage de lien qu'elle favorise, l'espace de liberté qu'elle propose et la rencontre unique qu'elle assure auprès d'un public au capital culturel le plus souvent assez faible.

Pérenniser et essayer

L'activité culturelle en prison est-elle un levier essentiel à la réinsertion des détenus ou est-elle avant tout un droit imprescriptible à garantir à tout citoyen en dedans comme au-delà des murs ? Est-elle un support à l'épanouissement individuel ou un média permettant d'organiser la porosité de ce lieu d'enfermement ?

C'est sans doute à la fois l'un et l'autre. Reste au final une rencontre qui apporte force et émotion tant aux artistes qui s'y prêtent qu'aux détenus qui y assistent. C'est ce prisonnier qui affirme que le concert auquel il a participé lui a « gommé les barreaux de sa cellule ». C'est cet autre qui a déjà tenté par deux fois de s'évader et qui déclare, après un spectacle proposé à Noël, « c'est la troisième fois que je m'évade de Clairvaux ».

C'est encore ce témoignage livré dans le documentaire de Julien Sallé « Or, les murs » : « on est des êtres humains, il reste quelque chose d'humain en nous, quelque chose d'intéressant. Pour moi, c'est une forme de revanche : ça montre qu'il n'y a pas tout de mauvais en nous ». Le combat pour la culture en milieu carcéral est loin d'avoir abouti. Mais les premières batailles gagnées ces dernières années, grâce aux efforts conjugués de l'administration pénitentiaire, des SPIP et des associations membres de la Fédurok ne peuvent que donner espoir à toutes celles et tous ceux qui y sont engagés.

Que conclure de cette articulation entre l'ombre et la lumière ?

Le 5 mars 2007, était votée la loi dite du droit opposable au logement : tout citoyen ne bénéficiant pas d'un logement décent pouvait se pourvoir en justice contre l'Etat. Malheureusement, la situation ne s'est guère arrangée depuis lors, notre société se montrant très forte en grandes déclarations de principes, mais bien plus frileuse quant aux moyens permettant de les concrétiser.

Faudra-t-il proclamer un droit opposable à la culture au sein des établissements pénitentiaires ? La récente loi pénitentiaire vient de rater l'occasion de reprendre la proposition formulée par Florine Siganos de constituer un service à part entière dévolu à cette fonction au même titre qu'il y existe un service médical et un service d'enseignement.

Le combat pour la culture est loin d'avoir abouti. Mais les premières batailles gagnées ces dernières années ne peuvent que donner espoir à toutes celles et à tous ceux qui y sont engagés. En tout cas, cette journée aura apporté une reconnaissance méritée aux actions passées, un enthousiasme communicatif aux projets en cours et une envie partagée par tous de poursuivre une aventure si enrichissante et encourageante. En tant que travailleur social trop souvent confronté à la sinistrose de mon secteur d'activité, j'aurais en tout cas pris un vrai plaisir à vivre ce moment de convivialité et de profonde humanité.

Perspectives

3

Après quatre années de montée en charge, le dispositif « Musique en Prison » c'est, à budget quasi-constant, en 2010, 35 lieux de musiques actuelles qui organisent tout au long de l'année dans 40 établissements pénitentiaires des concerts, des ateliers, des rencontres auprès de personnes incarcérées. De nouveaux lieux entrent dans le dispositif où commencent à poser des projets pour les années à venir. Les lieux les plus rôdés construisent des projets d'actions propres à l'établissement d'intervention, et ses populations. La plupart des actions sont désormais inscrites dans la durée et font l'objet d'une convention locale et de cofinancements.

En dehors de leurs missions d'action culturelle, ces lieux de musiques actuelles prennent dans leur engagement dans les prisons un engagement citoyen et interviennent de manière tout à fait singulière dans la démarche d'insertion portée par les services et conseillers d'insertion et de probation des établissements. L'apport de la Fédurok intervient à deux niveaux. Tout d'abord, via la gestion de l'aide attribuée par le ministère de la Justice qui reste déterminante pour le déclenchement des actions mais qui devient, en revanche, symbolique pour les lieux intervenant depuis le début du dispositif. Puis, concernant les demandes d'appui et d'accompagnement internes et externes qui sont de plus en plus nombreuses et témoignent de la dynamique qui est engagée.

Ainsi, « Musique en Prison » arrive à un stade charnière où le dispositif joue toujours son rôle de déclencheur mais, on l'a entendu très nettement lors du séminaire à File 7, qui pourrait aller bien au-delà de ce qu'il est actuellement. Former les artistes à intervenir en prison, accompagner plus avant une démarche de réinsertion via des formations techniques et artistiques des détenus, la production de contenus avec des radios associatives,...

La Prison est un concentré de ce qui se joue à l'extérieur et interroge plus largement d'une part le rôle des artistes, de leur entourage, et d'autre part les lieux de musiques actuelles. Ces derniers sont portés eux-mêmes par un souffle militant, citoyen et s'adressent, ou tentent de s'adresser, de la même manière qu'avec les détenus à l'ensemble des populations.

La Prison est un concentré de ce qui se joue à l'extérieur et interroge plus largement d'une part le rôle des artistes, de leur entourage, et d'autre part les lieux de musiques actuelles. Ces derniers sont portés eux-mêmes par un souffle militant, citoyen et s'adressent, ou tentent de s'adresser, de la même manière qu'avec les détenus, et ce, aussi fort que possible à l'ensemble des populations. Cette mission est menée à bien tout en veillant à ignorer au mieux les prismes des politiques actuelles qui transforment les usagers en clients et les mordus de musique en consommateurs.

Sans doute pour cela avons-nous à consolider et croiser des partenariats interministériels sur la base de ce qui a été développé par « Musique en Prison ». Entendu en terme de soutien aux actions culturelles portés par les lieux dans des programmes destinés à d'autres publics tels que des personnes âgées, de très jeunes (parfois les deux ensemble), de personnes handicapés, de malade... Un tel projet constituerait un appui fort utile pour un grand nombre de lieux qui développent tout au long de l'année de nombreux projets d'actions culturelles, en direction des différentes populations qui composent leur territoire.

Ressources

4

1. BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Études

Actes du colloque « Culture en prison : où en est-on ? », FILL. Paris : FILL, 2006. 223 p. – 22 €. Ces actes offrent une retranscription des échanges qui ont eu lieu lors de ce colloque. Il a été édité avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation au développement et à l'action territoriale et Direction du livre et de la lecture) et du ministère de la Justice (Direction de l'administration pénitentiaire).

L'action culturelle en prison, pour une redéfinition du sens de la peine, SIGANOS FI., Paris, L'Harmattan, 2008, 267 p.

Chairs incarcérées : Une exploration de la danse en Prison, Sylvie FRIGON & Claire JENNY 2009, Menu-Ménage

De la musique derrière les barreaux, Michaël ANDRIEU 2005, l'Harmattan

Résultats de l'enquête « actions cinéma/audiovisuel en milieu pénitentiaire », Camille DAUVIN, Centre national de la cinéma de la cinématographie en collaboration avec la Délégation au développement et aux affaires internationales du ministère de la Culture et la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la Justice, Juin 2007.

Les bibliothèques des établissements pénitentiaires : rapport, Dominique CHAVIGNY (IGAAC), Claudine LIEBER (Inspection Générale des bibliothèques), Ministère de la Culture et de la Communication, 2005. (85 pages/ 3,5 Mo - pdf)

Les actions audiovisuelles en milieu pénitentiaire, études de Léo ANSELME, Jean-Luc GERVASONI, Corinne ROSTAING, Arsec, 2001 (synthèse et rapport final)

L'action culturelle en milieu pénitentiaire : étude et diagnostic, Arsec, 1997.

Pour compléter :

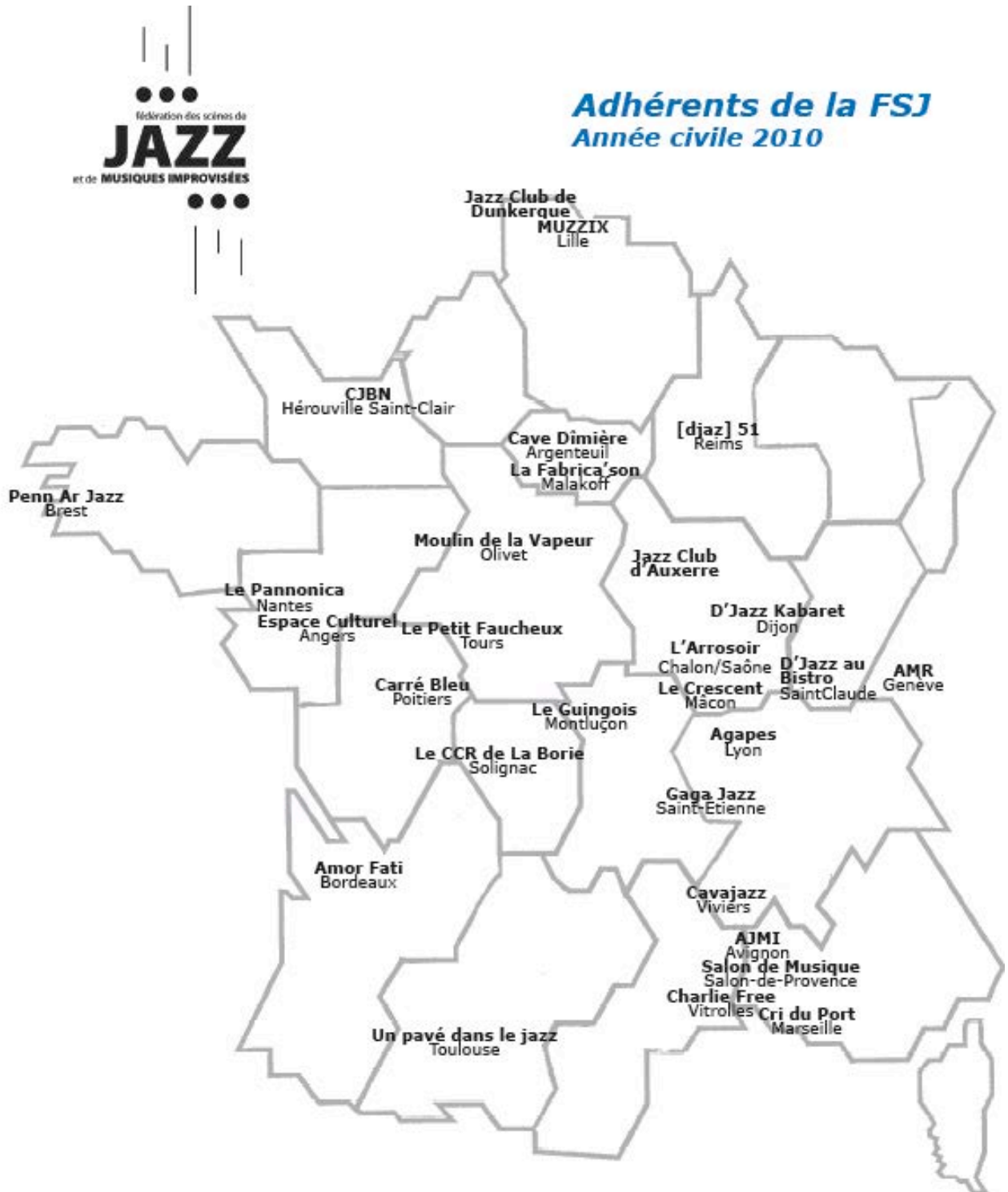
<http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/justice/biblio.htm>

2. CARTOGRAPHIE DES LIEUX & DES ETABLISSEMENTS

Données cartographiques sur les lieux adhérents à la Fédurok et à la FSJ

Carte des adhérents à la Fédurok



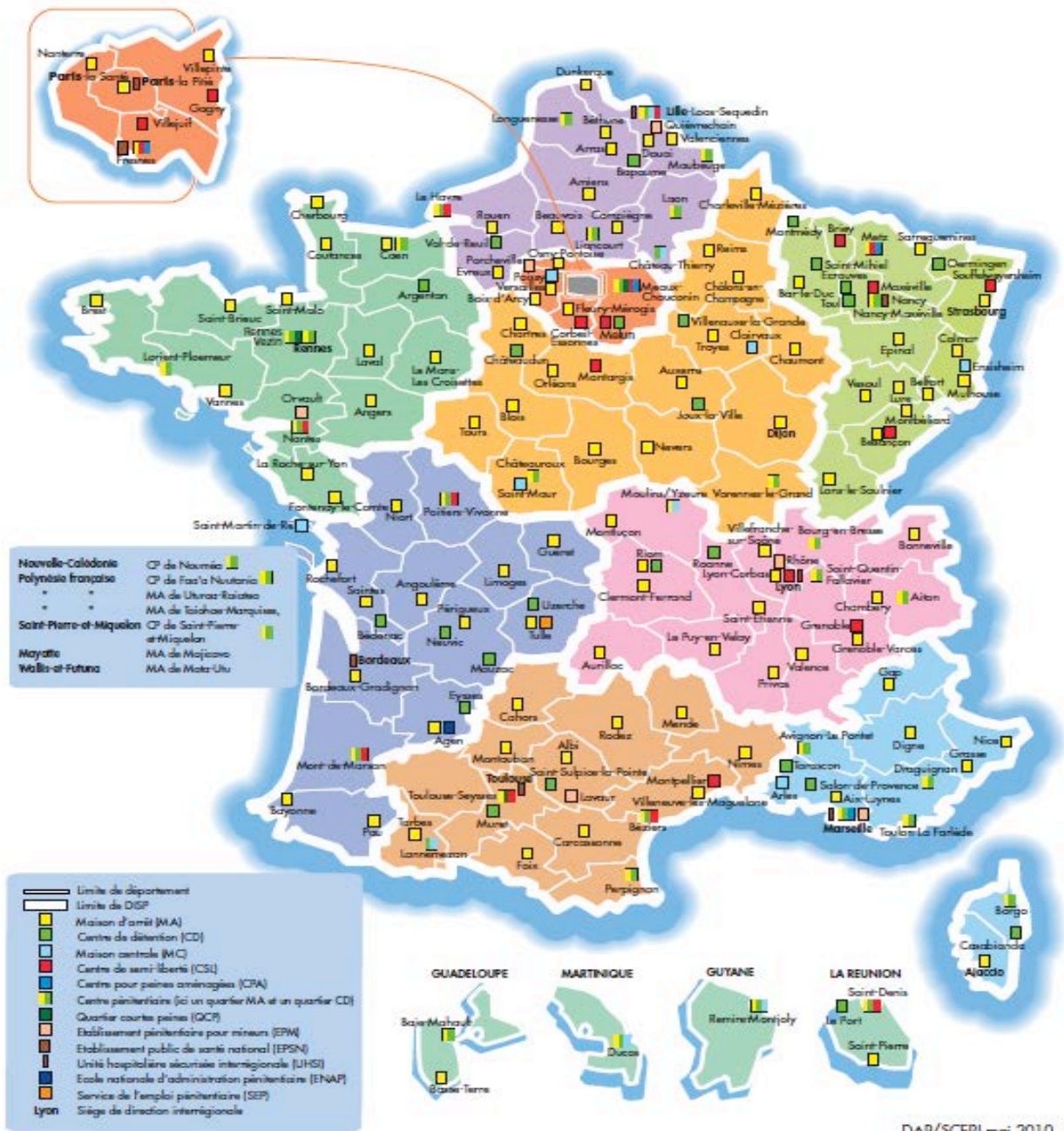


Données cartographiques du ministère de la justice : établissements pénitentiaires & SPIP

103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)



190 établissements pénitentiaires



DAP/SCERI mai 2010

3. LEXIQUE

ADCEP Association pour le Développement de la Création, Etudes & Projets
CD Centre de détention
CIP Conseiller d'Insertion et de Probation
CSL Centre de semi-liberté
DAP Direction de l'Administration Pénitentiaire
DISP Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires
DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRSP Direction régionale des services pénitentiaires
FARAJEP Fédération des Associations Réflexion Action Prison & Justice
FSJ Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées
GENEPI Mouvement National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées
MA Maison d'Arrêt
MA Musiques Actuelles
MC Maison Centrale
OPP Observation Participative & Partagée
PPSJM Personne Placée sous Main de Justice
PSE Placement sous surveillance électronique
SMAC Scènes de Musiques Actuelles (label d'Etat)
SL Semi-liberté
SPIP Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation
TIG Travail d'Intérêt Général